

DOSSIER DE PRESSE

Du 100 % papier au 100 % électronique

Novapost permet aux employés qui le souhaitent de recevoir leurs bulletins de salaire et autres documents RH sous format électronique, dans un coffre fort personnel en ligne et sécurisé. Pris en charge par les entreprises qui en font le choix, ce service unique en France garantit aux entreprises comme aux particuliers la pérennité et la valeur juridique des bulletins de salaire ainsi que la fiabilité de son système.

Pour les entreprises, cette technologie développée par Novapost représente :

- un **gain financier** immédiat : 40 à 60 % d'économies, sans aucun développement en interne,
- un **gain de temps** : plus d'impression, mise sous pli ou affranchissement
- un **gain de place** : plus de documents papier à stocker,
- un **geste en faveur de l'environnement**.

UN PIONNIER EN FORTE CROISSANCE

Novapost est née en septembre 2007, à l'initiative de Jonathan Benhamou, dans le but affirmé de « proposer aux particuliers une alternative au courrier papier et au stockage physique de leurs documents importants grâce à un service postal 100 % électronique garantissant la valeur probante des documents acheminés ». Novapost est le seul acteur dans son domaine.

L'entreprise est dirigée par :

- ◆ Jonathan BENHAMOU, 26 ans, Président, HEC, HEC Entrepreneurs
- ◆ Clément BUYSE, 27 ans, Responsable des Opérations, Ingénieur Civil des Mines, HEC Entrepreneurs

... accompagnés d'une équipe technique de consultants seniors et d'un panel de patrons et entrepreneurs expérimentés, **les actionnaires** :

- ◆ Gérard PLUVINET, Président du Directoire du fonds d'investissement 21 Centrale Partners
- ◆ Pierre KOSCIUSKO-MORIZET, PDG cofondateur du groupe PriceMinister
- ◆ Bruno GUENIN, Président du Conseil de Surveillance de SAFIG
- ◆ Olivier BROUSSE, Directeur Général de la SAUR
- ◆ Henri le MENESTREL, fondateur de Nextedia,
- ◆ ...

La société a réalisé **deux levées de fonds**, en décembre 2007 et en juillet 2009. En croissance forte, Novapost a signé **plusieurs contrats avec des sociétés renommées** : M6, Athome, e-Paye, Officeo, le Groupe Batigère, Ubisoft, Canal+, PriceMinister et doit annoncer la signature de contrats avec plusieurs grands comptes français dans les mois à venir.

UNE TECHNOLOGIE INNOVANTE ET DES PARTENAIRES SOLIDES

Pourquoi la technologie de Novapost est-elle différente ?

Novapost a pris le parti de délivrer un service et non pas un logiciel, ce qui signifie **aucune intégration**, un process qui se déroule entièrement sur Internet et un paiement à la

consommation. Des maintenances et mises à jour régulières et gratuites et une plus grande sécurité car les données sont stockées chez un archiveur reconnu.

Novapost s'appuie sur CDC Arkhinéo, filiale à 100 % de la Caisse des Dépôts, pour sa réputation de sérieux et sa solidité, afin de garantir la fiabilité et la pérennité de la conservation de leurs bulletins de salaires. Avec plus de 100 millions de documents archivés depuis 5 ans, **CDC Arkhinéo est la première société d'archivage à valeur probante**, une solution unique de Coffre-fort électronique®. Si un jour le salarié quitte sa société, il n'a pas à se soucier de l'hébergement et de la pérennité de son coffre-fort électronique, celui-ci est pris en charge par Novapost et CDC Arkhinéo **pendant 45 ans..**

Novapost est lauréat du concours Tremplin Entreprises 2008 organisé par le Sénat, de Paris Entreprendre 2008, du concours européen Red Herring 2009, de Scientipôle Initiative, et est soutenu par OSEO Innovation depuis 2008.

Utilisant les dernières technologies en matière d'archivage légal et de plate-forme SaaS (Software as a Service), Novapost assure à la fois la sécurité, la traçabilité et un accès 24h/24 et 7j/7 aux documents essentiels de l'entreprise. Novapost s'appuie sur les plates-formes d'archivage CDC Arkhineo et les solutions de signature électronique OpenTrust, qui sont reconnues aujourd'hui comme les plus sûres d'Europe. Novapost est membre du Club Alliances IBM, de la FEDISA, et de l'AFDEL (Association Française des Editeurs de Logiciels)

UNE LEGISLATION FAVORABLE

Publiée au J.O. le 12 mai 2009, la loi sur la simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures **légalise la dématérialisation du bulletin de paie** en modifiant le code du travail via l'article 15. Cette évolution permet dorénavant aux entreprises d'émettre et d'archiver des bulletins de paie dématérialisés en lieu et place des documents imprimés. Il prévoit deux garanties : l'accord du salarié et le caractère non modifiable des fichiers afin d'en garantir l'intégrité. Les documents électroniques sont désormais reconnus comme ayant la même valeur juridique que les documents papier.

UN COMITE DE NORMALISATION AVEC L'AFNOR

Novapost, pionnier de la dématérialisation des bulletins de salaire, acteur reconnu des administrations concernées, a créé et préside un Comité de Normalisation au sein de l'AFNOR avec l'appui de la FEDISA. Parce que **construire un référentiel commun de bonnes pratiques établi avec des acteurs de référence est devenu aujourd'hui une priorité**. Par cette action qualité, Novapost souhaite préciser l'application de la réglementation dans un domaine où la confiance entre les acteurs prime : les entreprises, les intermédiaires émetteurs de bulletins de salaires dématérialisés, les pouvoirs publics et l'administration et, bien sûr, les salariés.

NOVAPOST C'EST :

- ◆ **100 % économique** : La solution de Novapost ne représente aucun investissement en interne, contrairement à tout ce qui existe aujourd'hui. Elle constitue un gain d'environ 40 à 60 %.
- ◆ **100 % électronique** : Novapost est une solution clé en mains qui **ne nécessite aucune intégration**, offrant l'accès complet au service en moins d'une semaine. Novapost a fait



l'objet d'un audit technique et juridique par deux experts du secteur, le cabinet d'avocats Vaughan et Jean-Marc Rietsch, Président de la FEDISA.

- ◆ **100 % écologique** : L'ensemble des services proposés par la société Novapost permet à ses clients de réduire significativement leur empreinte écologique. Pour une entreprise de 5000 salariés, cela représente **744kg de papier rien que pour les bulletins de salaire, soit 2,2 tonnes de bois et 0,25 tonnes de CO2.**
- ◆ **100 % pratique** : Novapost représente pour les entreprises un **gain de productivité** : c'est 7 fois moins cher de retrouver un document électronique qu'un document papier, un réel **gain de place**, un moyen de **communication** avec leurs employés et un véritable **service que l'entreprise fournit à ses salariés.**

Contact presse :

Estelle MONRAISSE

Alter'Com Conseil

Tél. : 06 60 41 81 52

altercom@club-internet.fr